



## URGENT - Vétusté de l'appartement

Par **Loca76**, le **26/02/2013** à **09:43**

Bonjour,

Je vis dans un appartement depuis le 1er Octobre 2012 (c'est-à-dire, depuis bientôt 5 mois). J'ai des factures EDF de 200€ par mois pour un 37m2 sachant que le chauffage est sur 20° mais que dans l'appartement il ne fait que 17°.

La propriétaire me dit que je chauffe trop, mais je ne vois pas comment je pourrais baisser le chauffage à moins de 20° sachant qu'il ne fait jamais 20° dans l'appartement. Mise à part, le ballon d'eau chaude, une télé, un frigo, un micro-onde, deux plaques de cuissons et un allongène je n'ai rien d'autre.

Savez-vous quel recours je peux engager pour m'éviter de payer ses factures exorbitantes ?

De plus, dans les toilettes, il y a du moisie partout sur les murs (ce qu'il n'y avait pas lorsque j'ai emménagé). La température des toilettes varie entre 12° et 14°. De plus, les tuyaux de la chambre sont devenus tout noirs et la peinture sur les murs se fissure. J'ai envoyé un e-mail à ma propriétaire pour lui dire et elle m'a répondu que c'était moi qui était entrain de détériorer son appartement et qu'elle voulait une visite pour constater les dégâts causés. Comment puis-je faire ? Elle va me remettre tout sur ma faute alors que je n'ai rien fait et que je subit la vétusté de son appartement.

Je suis vraiment en difficulté.  
J'attend vos réponses :) **svp**

Par **Lag0**, le **26/02/2013** à **11:06**

Bonjour,  
Avez-vous eu le DPE (diagnostic de performance énergétique) à la signature du bail ?

Par **Loca76**, le **26/02/2013** à **11:18**

Non je n'ai pas eu de DPE à la signature du bail.

Mais de toute façon elle ne veut rien faire.

A force d'insister elle a bien voulu nous faire venir un électricien, mais vu qu'elle ne voulait pas payer elle nous a fait venir une très bonne connaissance à elle, il a pas du tout été objectif et à a peine regardé.